

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2019

CLARIFICATION DU DROIT ÉLECTORAL (PPO) - (N° 2209)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
M. Baudu, M. Bolo et M. Lainé

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2 BIS, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.